Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 13 (1862)

Heft: 1

Artikel: Procès-verbal des séances de la société des forestiers suisses à Neuchâtel les 17 et 18 Juin 1861

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784300

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

diverses contrées la soutiendront par l'envoi d'articles au journal.

Nous prions donc tous nos collègues de nous faire parvenir leurs communications sur les phénomènes remarquables qu'ils pourront observer dans leur cercle d'activité, et de nous adresser quelques articles sur les sujets qui se rattachent spécialement ou indirectement aux forêts.

Nous ne croyons pas devoir relever le reproche adressé à ce journal, avant même qu'il eût paru, de ne représenter que le côté théorique de notre art. Sans doute nous ne laisserons pas passer inaperçues les publications et les découvertes de la science forestière, car nous voulons répondre aux vœux de ceux qui mettent du prix à rester au courant des progrès de la science; mais à côté de cela, nous ne perdrons jamais de vue le côté pratique de notre œuvre. Nous avons tout particulièrement à cœur de travailler selon nos forces au développement et aux progrès de l'économie forestière en Suisse.

La Rédaction.

Procès-verbal

des séances de la société des forestiers suisses à Neuchâtel, les 17 et 18 Juin 1861.

Neuchâtel a reçu pour la première fois la société des forestiers suisses. Un assez grand nombre de ses membres avaient répondu à l'appel du comité neuchâtelois. Les cantons de Vaud, Berne, Fribourg, Argovie, Soleure, Zurich et Valais étaient représentés. Il était arrivé aussi plusieurs élèves forestiers du Polytechnicum.

Une partie de l'après-midi du *dimanche 16 juin* fut consacrée à visiter les collections intéressantes que possède la ville. Le soir on se réunit au cercle du Musée dont la Direction avait eu l'obligeance d'ouvrir les portes à nos confédérés.

Le 17 juin, à 7 heures du matin, une soixantaine de sociétaires s'assemblèrent dans la grande salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mr. Th. de Meuron, inspecteur des forêts. Deux membres du Conseil d'Etat assistaient à la réunion.

Le président ouvre la séance par le discours suivant:

Messieurs, chers collègues et amis!

La réunion des forestiers suisses s'ouvre aujourd'hui à Neuchâtel, comme la société l'a décidé l'année dernière à Zofingue. Le comité neuchâtelois vous salue cordialement et vous souhaite la bienvenue. C'est la première fois que vous venez visiter nos vallées et nos montagnes. Le pays est heureux de vous voir assemblés ici; puisse notre réunion avoir une heureuse influence sur son développement au point de vue de l'art dont nous nous occupons.

Rappeler à nos populations l'importance des forêts, ranimer le zèle et la sollicitude des hommes éclairés pour cette branche essentielle de l'économie nationale, introduire dans notre canton la saine application de ses principes et donner une énergique impulsion à notre organisation forestière, tels sont sans doute les motifs qui vous ont guidés, lorsque vous nous avez honorés de votre choix, dans votre dernière réunion.

Permettez-moi de vous tracer à grands traits un tableau statistique et historique de notre canton sous le rapport forestier.

Le canton de Neuchâtel présente deux climats bien distincts, celui de la plaine et des basses vallées, commun à toute la plaine suisse; celui de nos hautes vallées et de nos montagnes, aux hivers longs et rigoureux, à neiges abondantes et persistantes, aux printemps généralement froids.

Le sol est très-accidenté et surtout fréquemment et brusquement diversifié du fertile au stérile. On y rencontre d'anciennes et puissantes moraines, restes du grand glacier. Elles sont formées de cailloux, de graviers et de sables diversement groupés. Le tout constitue dans sa généralité un terrain sec, quoique à première vue, les vastes dépôts tourbeux que le canton possède, semblent dénoter un pays humide et marécageux. On rencontre ces tourbières sur un sous-sol marneux et imperméable au bord du lac, dans nos hautes vallées et même sur les hauts plateaux où elles ont moins d'étendue, mais le même caractère que celles de la Forêt-noire.

Les principales altitudes du pays sont, au-dessus de la mer:

Le lac	432,5	mètres.
Le Champ du Moulin	616	„
La Vallée du Doubs à Moron	667	„
Le Val de Travers	736	„
Le Val de Ruz	770	„
La Vallée des Ponts	995	„
La Chaux-de-Fonds	998	„
La Brévine	1040	„
Chaumont (signal)	1172	„
La Joux (maison de ferme)	1172	„
Haut de Fretereules	1220	„
Pouillerel	1276	„
Tête de Rang	1423	„
Creux du Van	1463	„
Chasseral	1609	„

Les cours d'eaux sont peu nombreux, le volume en est faible et très-irrégulier; ils ne sont presque pas utilisés pour le transport des bois. Le Doubs seul dans sa profonde et étroite vallée, qui forme la limite entre une partie du pays et l'empire français, est parfois employé au flottage des bois de la berge neuchâteloise. Ce flottage s'y pratique dans sa simplicité primitive, à bûches perdues et seulement pour les bois de feu qui servent à l'alimentation de forges bernoises et françaises.

Les roches, bases de notre sous-sol, sont toutes calcaires. La marne apparaît fréquemment en gisements puissants et forme le fond de nos principales vallées, auxquelles elle donne leur fertilité. Lorsqu'elle se trouve à l'état de marne calcaire, la fertilité laisse peu à désirer et les forêts qui la recouvrent ont la plus belle végétation. Lorsque ces couches marneuses sont à découvert dans les fortes pentes, elles sont sujettes à s'ébouler, à se crevasser. Il s'y forme de profondes échancrures qui s'augmentent insensiblement sur plusieurs points du pays, notamment sur le revers de la montagne de Boudry. Sur les marnes, où l'élément calcaire se trouve en moindre proportion, nos forêts ne sont pas d'aussi belle venue.

La molasse comme sous-sol ne se rencontre que sur une petite étendue du pays, entre autres depuis les fabriques de Boudry au lac.

Les parties marneuses sont presque les seuls réservoirs qui maintiennent des sources petites et peu nombreuses. Les contrées ou les marnes font défaut, en sont presque totalement privées. La terre calcaire, reposant sur des roches très-inclinées et fréquemment délitées et crevassées en tout sens laisse passer l'eau avec une grande rapidité. Cette constitution générale du sol de notre pays place la végétation ligneuse dans des conditions assez mauvaises, l'accroissement est faible, surtout en hauteur. Les repeuplements naturels se font longtemps attendre, la disposition du sol à la sécheresse empêche la graine de se remplir, de sorte que même après une belle floraison, la quantité de bonnes graines est peu considérable. La germination se fait bien, mais il y a un très-grand déchet et durant les premiers étés, nous voyons fréquemment nos levées entièrement disparaître, lorsque de fâcheuses conditions climatériques se suivent.

Quant aux essences forestières, ce sont celles qui se rencontrent partout sur le Jura.

L'épicéa occupe généralement les parties les plus élevées du pays.

Le sapin blanc est l'essence prédominante sur les versants. Il y est associé à l'épicéa et au hêtre et devient fort beau partout où le sol a la profondeur suffisante; il s'accommode fort bien du mélange que nous venons d'indiquer.

Le pin se rencontre sur plusieurs points, notamment au bas des côtes sèches et arides et sur les moraines. Le pin d'Autriche, introduit par cultures, semble promettre d'heureux résultats.

Le mélèze cultivé depuis un siècle environ ne prospère pas d'une manière encourageante, il est cependant utile pour fermer nos clairières.

Le chêne rouvre est le seul qu'on rencontre sur tout le revers méridional de notre Jura. Le chêne pédonculé est très-rare.

L'orme et le charme ne sont pas communs. On voit quelques exemplaires de ce dernier dans les taillis.

Outre les deux grands et le petit érable, nous possédons encore l'érable duret (Acer opulifolium) qui est très-fréquent dans les taillis. Ces quatre espèces donnent lieu à quelques variétés intermédiaires qui sont particulièrement abondantes dans la forêt de l'Iter et au Chanêt du Landeron.

Le bouleau est rare, sauf sur nos tourbières des montagnes.

Quant aux arbustes, il est à remarquer que le cityse fréquent dans le Jura vaudois jusqu'aux environs de Mollens, nous fait totalement défaut.

Voilà, Messieurs, quelques-unes des particularités que présentent nos essences forestières.

Au premier aspect, le canton de Neuchâtel paraît bien boisé, tant sous le rapport de l'étendue que sous celui de la distribution des groupes de forêts. Le pays manquant de cadastre, il est impossible de donner un état des forêts avec l'exactitude désirable. Un grand nombre de communes possèdent des plans; celles qui n'en ont pas, ont fourni une estimation aussi exacte qu'elles le pouvaient. Les forêts communales occupent la majeure partie du terrain boisé du pays. Quant aux forêts des particuliers, on n'en connaît l'étendue que par une appréciation très-imparfaite.

Le recensement général des terres, dressé en 1806, assigne au pays 213,561 poses de Neuchâtel dont:

4,591	poses de	vignes
34,353	„	champs
47,928	„	prés
10,008	„	enclos
44,133	„	forêts.
60,006	„	pâturages
7,611	„	friches
4,931	„	marais.

L'étendue totale indiquée en 1818 est de 256,000 poses.

La surface de 1806 est de 213,561 „

La différence est de 42,439 poses

qui devait représenter les cours d'eaux, les chemins, places publiques, villes et villages et sans doute des omissions.

---

1) *Mesures.* L'arpent fédéral vaut 1 pose, 2 perches, 3 pieds etc., soit 41,861 6/16 pieds anciens. La pose de Neuchâtel a 32,768 pieds et la perche 4096 pieds de Neuchâtel, soit 31,312 pieds, et la perche 3914 pieds fédéraux. 100 pieds carrés fédéraux font 104 13/20 de Neuchâtel. Le pied de Neuchâtel est celui de Berne 0' 9" 7''' 7'''' fédéraux. 100 pieds cubes fédéraux font 107 pieds cubes de Neuchâtel. L'ancienne toise de 150' cubes de Neuchâtel vaut 140', 112" fédéraux.

Le bureau topographique fédéral attribue au canton 222,000 arpents soit 287,000 poses, dont 256,000 de terrain proprement dit et 31,000 pour la partie neuchâteloise du lac.

Le même bureau, d'après les travaux de M. d'Osterwald (1845), donne aux forêts une étendue de 59,700 arpents, soit 77,000 poses, comprenant absolument toutes les surfaces boisées.

Les inventaires fournis l'année dernière par les communes, accusent maintenant 34,000 poses. En y ajoutant les

forêts des corporations	1,000	„
celles des particuliers, supputées à	10,000	„
La surface des pâturages plus ou moins boisés	8,000	„
On obtient	57,491	poses.

Il existe ainsi une différence de 19,509 poses entre le chiffre fédéral et celui de notre estimation.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette appréciation de la contenance boisée, qui ne peut se baser que sur des plans régulièrement levés et qui se feront encore longtemps attendre.

Les forêts des communes contribuent pour la plus forte part à la consommation générale. Celles de l'Etat ne viennent qu'en seconde ligne, depuis l'an 1500 environ. Avant cette époque, les princes de Neuchâtel possédaient la plupart des forêts; ils firent de 1350 à 1500 de nombreuses et vastes concessions à diverses communes, avec de certaines charges, charges d'entretien de chemins et de redevances, spécialement redevances en avoine qui se payaient chaque année. Cette finance a été jusqu'à ces derniers temps payée sous le nom d'avoine des bois.

En 1806, les forêts ne furent plus précisément considérées comme biens des princes, mais comme des propriétés de l'Etat. A cette époque eut lieu une des dernières aliénations, ce fut celles du Bois rond, forêt de chêne qui fut avec quelques bonnes vignes échangée contre l'hôtel de Rougemont pour en faire le palais du prince Berthier qui venait de recevoir la principauté de l'empereur Napoléon. Il fut plus tard encore procédé à la vente de quelques forêts détachées, entre autres dans le Val de Travers. Le domaine forestier de l'Etat se trouva ainsi successivement réduit à 3015 poses.

Avant 1838, l'Etat ne possédait aucune forêt dans cette partie importante du pays, connue plus spécialement sous le nom des Montagnes. C'est depuis lors que le gouvernement commença à faire des acquisitions de forêts et de domaines aux Côtes du Doubs et dans les environs du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Ces acquisitions ont été continuées jusqu'à ces derniers temps, à mesure qu'il se présentait une occasion favorable d'acheter des propriétés. Le but que l'on se proposait, était multiple. Il s'agissait:

1° de contribuer au reboisement de cette partie du pays, en repeuplant les hauts plateaux au moyen de plantations.

2° de conserver et d'assurer au pays, l'approvisionnement en bois nécessaire à ses besoins.

3° de chercher à empêcher que le produit de certaines forêts ne vînt à sortir du pays.

Les acquisitions faites par l'Etat dans ce but ont été considérables, elles s'élèvent à une étendue de près de 3,000 poses, en y comprenant deux grandes propriétés provenant du fonds des cures et réunies en 1848 au domaine de l'Etat. Mais cette étendue est loin d'être entièrement boisée. Les parties qui le sont contiennent 1476 poses, peuplées de hêtres et de sapins en mélange, de 20 à 40 ans et donnent par conséquent actuellement peu de produits. La surface des forêts de l'Etat se trouve être ainsi de 4491 poses, comme cela a été relaté plus haut.

Je ne puis, Messieurs, vous donner un aperçu de l'administration des forêts avant 1700, le temps m'a manqué pour fouiller dans les archives. Les forêts de l'Etat étaient seules à cette date soumises à une administration régulière, qui avait déjà des comptes indépendants des autres branches de l'administration. Nous devons à la patience et à la persévérance de M. A. de Chambrier, un de nos précédents directeurs des forêts et domaines de l'Etat, la collection complète et le résumé de tous les comptes qui depuis 1750 offrent un certain intérêt.

De 1745 à 1747 les plans des forêts de l'Etat furent levés.

Alors les forêts étaient administrées par un directeur relevant du Conseil d'Etat, qui nommait lui-même les gardes. L'administration se développa insensiblement et progressivement. Plus

tard la direction fut composée de deux directeurs, conseillers d'Etat nommés pour 12 ans, alternant leur sortie de 6 ans en 6 ans; de sorte qu'il y avait toujours un ancien et un nouveau directeur. Ils avaient sous leurs ordres un haut-gruyer, chargé de la direction des cultures et des coupes, de l'entretien des chemins, et un commissaire, qui était à proprement parler un secrétaire-caissier, qui faisait les ventes conjointement avec le haut-gruyer. Les gardes étaient alors nommés par les directeurs. Le traitement de ces derniers était de L 200, le haut-gruyer recevait L 400 de fixe et L 4[1]) par journée de course.

Le parcours était exercé outre mesure dans toutes les forêts du prince. L'administration luttait péniblement contre cet abus, ainsi que contre les empiétement des propriétaires bordiers. La vente des bois était peu lucrative. L'administration faisait d'assez fortes délivrances en bois. Elles faisaient partie des traitements de certains fonctionnaires; les bâtiments de l'Etat étaient entretenus au moyen de fournitures faites par les forêts. On fabriquait beaucoup de charbon que l'administration faisait voiturer en ville, pour le distribuer comme salaire ou vendre en détail. On faisait aussi fréquemment des fours à chaux, dont il existe encore de nombreuses traces dans les forêts et dont le produit était assez important au vu des comptes.

La première pépinière fut établie en 1805. On faisait déjà des cultures de châtaigniers, de chênes et de bouleaux. Des plantations de mûriers blancs furent même exécutées dans la forêt de l'Iter; on n'en trouve plus aucune trace.

En 1802, le roi de Prusse envoya à Neuchâtel son directeur en chef des forêts, Hünerbein, qui avait pour sécrétaire le jeune Pfeil, qui depuis, auteur de plusieurs ouvrages réputés, est devenu après Hartig, directeur en chef des forêts de Prusse. Ils étaient chargés d'inspecter les forêts, de prendre connaissance de l'administration et d'aviser aux améliorations, s'il y avait lieu. Mais il ne paraît pas que rien de bien utile soit résulté de leur inspection. C'est de ce moment que datent les semis de bouleau dans le pays, genre de culture qui était alors très en vogue dans les forêts d'Allemagne. Le résultat en fut presque négatif.

1) La L de Neuchâtel vaut un franc trente-huit centimes.

Le prix des bois était en 1800 de L 8 le sapin (toise de 150 p. cubes) 10 le chêne, 12 le hêtre; ce dernier fut dans certains cas payé jusqu'à L 20, entr'autres en 1799. Le coût du transport d'une toise de bois dans un rayon de trois lieues était de L 5 à 6 par toise.

Quant aux forêts communales, tout fait présumer qu'il y avait déjà des commissions locales, indépendantes de l'autorité supérieure. Ces forêts étaient généralement divisées en deux classes; celles dans lesquelles les coupes pour les distributions se faisaient régulièrement et qui se mettaient successivement à ban; puis les bois banaux où chaque communier allait couper du bois quand et comme bon lui semblait. Ce droit portait le nom de droit de bochéage, et fut heureusement successivement aboli.

(La suite au prochain numéro.)

Coup d'œil sur la température en 1861.

L'année 1861 nous ayant amené une température généralement sèche et constante, elle présente un contraste complet avec l'an 1860, sous le rapport des phénomènes météorologiques. En nous en tenant aux traits généraux, nous pouvons décrire comme suit la marche de la température et son influence sur la végétation.

A l'exception du jour de l'an, qui fut très-orageux, et de quelques journées plus douces à la fin du mois, janvier fut froid, mais n'amena pas beaucoup de neige; la température s'abaissait pendant la nuit de — 5° à — 8° R.; le 8. elle atteignit le minimum de — 11° R. Février fut à la fois sec, doux et agréable; mais le mois de mars, jusqu'au 23, fut humide et orageux, cependant la neige ne resta jamais longtemps sur le sol. Aux journées de printemps vraiment très-agréables qui terminèrent ce mois, succédèrent, en avril, un temps généralement sec et une bise froide, si constamment dominante, que le givre manqua rarement de couvrir les campagnes au matin, et qu'il ne fut même pas rare de voir la glace se former. Cette température dura jusqu'au 29 mai, si bien que le dernier givre remarqué porte encore sur le 21 de ce mois. Nous devons cependant